

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 octobre 2011

2011 V. 266 Voeu relatif à la sauvegarde des fontaines aux dauphins de la Place de la République.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'actuel projet de réaménagement de la Place de la République ne permet pas de conserver les fontaines aux dauphins de Léopold et Charles Morice in situ mais a parmi ses objectifs majeurs la mise en valeur du patrimoine historique de la place ;

Considérant que les deux architectes de ces fontaines en bronze installées en 1883, Léopold et Charles Morice, sont également les auteurs de la statue géante de Marianne, symbole de la République et du réaménagement de la place à la fin du XIXe siècle ;

Considérant l'intérêt artistique de ces fontaines qui forment avec la statue de la République un ensemble cohérent ;

Considérant l'attachement des Parisiens et du peuple français à ce lieu de mémoire hautement symbolique ;

Sur proposition de Laurence Goldgrab, Gilles Alayrac, Jean-Bernard Bros et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés,

Emet le vœu :

Que ces fontaines soient conservées après avoir été démontées et dans la mesure du possible réinstallées, une fois rénovées, dans un autre site parisien clairement identifié.